



Fermeture de piscine : le fiasco des délégations de service public (au privé)

Plusieurs dizaines de piscines municipales du pays ont été fermées par Vert Marine le groupe privé qui les gère, soi-disant en raison de l'inflation des prix de l'électricité et du gaz. Le groupe privé a décidé de mettre fin unilatéralement au service public ! A Paris c'est le cas de la piscine Edouard Pailleron dans le 19^e privant ainsi la population et les élèves d'un lieu de loisirs et d'apprentissage essentiel.

C'est un vrai chantage de la part de ce groupe privé, alors que chaque année il verse des millions de dividendes à ses actionnaires.

Un chantage qui fonctionne : pour obtenir la réouverture de leurs piscines « municipales », des maires ont décidé que leur commune participerait à une importante partie du surcoût de la dépense d'énergie !

La collectivité publique construit la piscine puis en confie la gestion au privé qui en tire les bénéfices. Mais lorsque la situation économique se dégrade, l'entreprise privée appelle la collectivité à l'aide c'est à dire les salarié.es/contribuables. Les bénéfices pour les actionnaires, les pertes pour la commune !

Avec les délégations de service public, la population subventionne deux fois... les entreprises privées : lors de l'investissement (construction de l'équipement), lorsque la rentabilité n'est pas au rendez-vous. On pourrait même parler d'assistanat pour des entreprises dont le personnel est souvent trop peu qualifié et sous-payé et la maintenance technique au rabais.

A Paris comme ailleurs, le SUPAP-FSU demande la fin des délégations de service public qui coûtent chères et ne remplissent pas les missions confiées. Il faut remunicipaliser avec des personnels statutaires formés et mieux rémunérés !